



MAIRIE DE PÉRIGUEUX AVIS d'APPEL PUBLIC à la CONCURRENCE

COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHÉ :

Mairie de Périgueux – 23, rue Wilson - B.P. 20130 – 24005 PERIGUEUX CEDEX
☎ : 05 53 02 82 00 - 📠 : 05 53 07 09 52

OBJET DU MARCHÉ ET LIEU D'EXECUTION

Prestations d'assurance prévoyance et complémentaire Santé pour les salariés de la commune et du CCAS de Périgueux.

Nomenclatures CPV : 66512000 service d'assurances accidents et maladie

MODE DE PASSATION DU MARCHÉ

Marché d'appel d'offres ouvert, passé en application des articles R. 2113-1, R. 2124-1, R. 2161-2, R. 2161-4, R. 2161-5 du code de la commande publique et des dispositions du Décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011

NOMBRE ET DESIGNATION DES LOTS

Le présent appel d'offres comporte deux lots.

Lot n° 1 : PRESTATIONS ASSURANCE PREVOYANCE
Lot n° 2 : PRESTATIONS COMPLEMENTAIRE SANTE

DUREE DU MARCHÉ

Le marché sera conclu le 1^{er} janvier 2026 et prendra fin le 31 Décembre 2031 à minuit, sans indemnités exigibles de la part de l'assureur.

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

Lundi 8 Septembre 2025 avant 12 heures

Par l'intermédiaire du site www.marches-securises.fr

Les candidatures seront entièrement rédigées en français, ou accompagnées d'une traduction intégrale.

RETRAIT DES DOSSIERS DE CONSULTATION

Le dossier de consultation des entreprises pourra être obtenu gratuitement sur le site www.marches-securises.fr.

RECEVABILITE DES CANDIDATURES

Les candidatures qui ne disposent pas des capacités économiques et des capacités techniques et professionnelles nécessaires à l'exécution du marché seront écartées.

CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

1°/ Le prix : 35%

2°/ Valeur technique : 40%

3°/ Modalités de suivi du contrat et de gestion des dossiers et sinistres : 25%

JUSTIFICATIFS DEMANDES A L'APPUI DES OFFRES

- DC 1 (Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses cotraitants, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr> , thème : marchés publics)
- DC 2 (Déclaration du candidat, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr> , thème : marchés publics)
- Les pouvoirs de la personne habilitée à signer.
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
- La forme juridique du candidat : assureurs directs, intermédiaires d'assurances (agents généraux et courtiers).
- En application du 2° de l'article R.324-4 du Code du Travail, l'extrait d'inscription au registre de la profession ou la carte d'identification (registre du commerce et des sociétés, répertoire des métiers...), pour les personnes physiques ou morales nouvellement créées un récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises ou de l'INPI.
- Pour les courtiers, attestation prévue au Code des Assurances (articles L.530-1 et L.530-2 du Code des Assurances) émanant de l'assureur avec le montant
- des garanties, franchises et indication que l'assuré est à jour de ses cotisations.
- En application des articles L.310-1, L.511-1 et L.511-2 du Code des Assurances, l'exercice de la profession est impérativement réservé à des sociétés d'assurances et/ou des intermédiaires d'assurances.
- Attestation sur le travail des personnes handicapées.
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services d'assurances objet du marché (primes ou cotisations hors taxes pour les assureurs directs, commissions et honoraires pour les intermédiaires), réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles.
- déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des 3 dernières années ;
- présentation des principaux services d'assurances fournis aux cours des 3 dernières années en rapport avec l'objet du marché, indiquant (si possible) le montant, la date et le destinataire public ou privé.

VARIANTES :

Les variantes sont autorisées

Renseignements divers**- Recours**

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de BORDEAUX - 9, rue Tastet – CS21490 - 33063 BORDEAUX cedex.

Contentieux précontractuel concernant la régularité de la procédure de publicité et de mise en concurrence – avant conclusion du contrat: contentieux au fond en annulation pour excès de pouvoir – deux mois à compter de la décision faisant grief (décision de rejet de la candidature ou de l'offre, désignation de l'attributaire du contrat...).

- Modalités de financement et de paiement du marché

L'opération objet du marché sera financée à partir des fonds propres de la Ville de Périgueux et des cotisations des bénéficiaires.

L'unité monétaire sera l'euro.

- Délai global de paiement

30 jours par mandat administratif pour chaque facture.

DELAI DE VALIDITE DES OFFRES : La durée de validité de l'offre des candidats s'étend jusqu'au 1^{er} janvier 2026, date à laquelle les prestations commenceront.

DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION : Jeudi 10 Juillet 2025